

# Le cadastre

Le cadastre délimite et recense les parcelles de terrain et leurs propriétaires. Il est possible de le consulter sur internet et de demander des renseignements par écrit au centre des impôts ou en mairie.

Page modifiée le vendredi 3 janvier 2025 • Données Ville du Mans

## Objet



© Le Mans Métropole

Le cadastre est l'ensemble des plans et informations qui décrivent les propriétés immobilières sur tout le territoire. Chaque commune est divisée en sections, feuilles et parcelles.

Le cadastre dépend de la direction générale des Finances publiques. Il sert de base pour le **calcul des impôts fonciers**.

Les limites foncières qui figurent sur les plans n'ont pas de valeur juridique.

## Consultation

### Internet

Quelle que soit la commune, vous êtes invité à [consulter le plan du cadastre en ligne](#). Vous pouvez effectuer votre recherche par les références cadastrales ou par l'adresse de la parcelle.

### Centre des impôts

Vous pouvez aussi adresser une **demande écrite** de renseignement cadastral au centre des impôts, 33, avenue du Général-de-Gaulle, au Mans, ou vous rendre sur place.

### Mairie

Vous pouvez enfin vous rapprocher directement de la mairie de la commune concernée. Les modalités peuvent différer d'une collectivité à l'autre.

Pour Le Mans, il s'agit impérativement d'une **demande écrite**, dont le motif est étudié par rapport aux dispositions réglementaires. Cette même réglementation limite le nombre de demandes dans le temps.

Si votre besoin de renseignement concerne une parcelle située au Mans, [remplissez notre formulaire en ligne](#).

# 99367

**parcelles cadastrales**

C'est le nombre de propriétés foncières qui constituent le territoire de Le Mans Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2021, dont 54323 pour la ville du Mans.